



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24019441

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

22 JAN. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0763 967 347**

Nom

(en entier) : **NEOVIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **boulevard Pierre Mayence 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : Augmentation de capital

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 juin 2023

Point 4. Admission à la société coopérative de tiers avec émissions de nouvelles actions

Pour rappel, l'Assemblée générale de NEOVIA a validé une modification de ses statuts en décembre 2022, afin d'ouvrir son capital à d'autres personnes morales publiques, contrôlées par les villes et communes actionnaires dans les intercommunales fondatrices ou partenaires de proximité de celles-ci, lesquelles pourront être admises comme souscripteur par le Conseil d'administration, en souscrivant et libérant au moins une action de type B.

L'objectif recherché étant de permettre à d'autres entités publiques de pouvoir bénéficier des services proposés par NEOVIA.

(...)

Suite à cette modification statutaire, NEOVIA a été sollicitée pour des prises de participations par :

- La commune de Beaumont (1 part) ;
- L'intercommunale TiBi (1 part) ;
- La Ressourcerie du Val de Sambre (1 part) ;
- La SCRL Valtris (1 part).

Afin de rencontrer la volonté de ces 4 entités publiques de devenir actionnaire de NEOVIA pour pouvoir bénéficier de ses services, le Conseil d'administration approuve la création de 4 actions de catégorie B au prix de souscription de 100 euros par action. Le Conseil d'administration constate que les tiers se conforment aux exigences statutaires pour devenir actionnaire et donne mandat à Monsieur Raphaël DURANT pour modifier le registre des actions en ce sens dès libération des actions et réaliser toutes les formalités nécessaires à l'admission des tiers susmentionnés.

R. DURANT,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2024 - Annexes du Moniteur belge